

Démarche de reconnaissance des acquis pour :

Diplôme d'études collégiales (DEC) Techniques d'éducation à l'enfance – 322.A0

Attestation d'études collégiales (AEC) Éducation à l'enfance – JEE.0K



GUIDE DE CANDIDATURE

CÉGEP DE RIVIÈRE-DU-LOUP
RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES

80, rue Frontenac Rivière-du-Loup (Québec) G5R 1R1 Tél. : 418 862-6903, poste 2410

Courriel : rac@cegeprdl.ca

PRÉSENTATION

La démarche de reconnaissance des acquis et des compétences proposée par le Cégep de Rivière-du-Loup a pour but de permettre aux personnes intéressées d'obtenir une Attestation d'études collégiales (AEC) ou un diplôme d'études collégiales (DEC) en Techniques d'éducation à l'enfance en s'appuyant principalement sur la reconnaissance des acquis extrascolaires.

Pour atteindre ce but, le Cégep de Rivière-du-Loup propose une démarche qui permettra aux personnes de :

- faire valider leurs acquis scolaires au regard du programme d'attestation ou diplôme d'études collégiales pour Techniques d'éducation à l'enfance;
- faire reconnaître leurs acquis extrascolaires au regard des compétences attendues;
- de recevoir la formation manquante, le cas échéant, selon une formule adaptée et personnalisée.

CARACTÉRISTIQUES DE LA DÉMARCHE

Cette démarche constitue une autre façon de répondre aux standards et exigences attendus pour l'obtention d'une attestation ou diplôme d'études collégiales pour les techniques d'éducation à l'enfance. Cette façon de concevoir la formation repose sur des principes reliés à la reconnaissance des acquis, à savoir que toute personne :

- est appelée à se former tout au long de sa vie, et ce, dans des milieux diversifiés ;
- doit avoir accès à de la formation permettant une qualification, sans détour coûteux et inutile, et ne devrait surtout pas avoir à refaire des apprentissages déjà réalisés;
- devrait pouvoir bénéficier d'un service de reconnaissance des acquis pour peu qu'elle puisse faire la démonstration de ses compétences dans une vision de formation qualifiante;
- devrait pouvoir bénéficier d'une démarche de formation manquante, le cas échéant, et cela, dans un contexte réaliste et accessible ;
- devrait pouvoir accéder à une démarche de reconnaissance des acquis qui repose sur une collaboration constante entre les différents milieux de travail concernés et le milieu de formation.

En ce qui concerne, plus spécifiquement, l'évaluation à des fins de reconnaissance des acquis, il devient alors important :

 que cette évaluation porte sur les apprentissages réalisés et non sur l'expérience acquise (l'expérience, à elle seule, n'est pas garante de l'intégration des apprentissages);

- que la candidate ou le candidat ait un contexte favorable et adapté pour démontrer ses acquis extrascolaires ;
- que l'évaluation soit juste et équitable par rapport aux techniciens et aux techniciennes qui ont déjà fait des études pour l'obtention de ce titre d'emploi.

Au terme de l'évaluation et de la formation, les personnes auront démontré les compétences nécessaires pour assumer les responsabilités des techniques d'éducation à l'enfance.

LES COMPÉTENCES À DÉMONTRER

Les compétences pour lesquelles les personnes auront à faire des démonstrations pour l'obtention du Diplôme d'études collégiales – **Techniques d'éducation à l'enfance – 322.A0** sont les suivantes :

FORMATION SPÉCIFIQUE

0190	Analyser la fonction de travail
0191	Observer le comportement de l'enfant
0192	Situer les besoins d'un ou d'une enfant au regard de son développement global
0193	Agir de façon sécuritaire en milieu de travail
0194	Établir avec les enfants une relation significative sur le plan affectif
0195	Intervenir au regard de la santé de l'enfant
0196	Assurer une saine alimentation à l'enfant
0197	Communiquer en milieu de travail
0198	Analyser le contexte de vie familiale et sociale d'un ou d'une enfant et en déterminer
	les effets sur son comportement
0199	Analyser les besoins particuliers d'un ou d'une enfant
019A	Fournir de l'aide à l'enfant
019B	Exploiter sa créativité dans un contexte d'intervention professionnelle
019C	Définir l'approche pédagogique à adopter avec l'enfant
019D	Concevoir des activités de développement global de l'enfant
019E	Organiser des activités éducatives
019F	Animer des activités éducatives
019G	Travailler en équipe
019H	Établir une relation de partenariat avec les parents et les personnes-ressources
019J	Intervenir au regard du comportement de l'enfant et du groupe d'enfants
019K	Concevoir et réviser le programme éducatif
019L	Organiser un service de garde
019M	Assurer des services éducatifs à un groupe

FORMATION GÉNÉRALE

- 4 compétences en français
- 3 compétences en philosophie
- 3 compétences en éducation physique
- 2 compétences en anglais langue seconde
- 2 compétences en complémentaire
- Réussir l'épreuve uniforme de langue (épreuve ministérielle).

LES COMPÉTENCES À DÉMONTRER

Les compétences pour lesquelles les personnes auront à faire des démonstrations pour l'obtention d'une **Attestation d'études collégiales – Éducation à l'enfance – JEE.0K** sont les suivantes :

TITRE DES COMPÉTENCES

0190	Analyser la fonction de travail
0191	Observer le comportement de l'enfant
0192	Situer les besoins d'un ou d'une enfant au regard de son développement global
0193	Agir de façon sécuritaire en milieu de travail
0194	Établir avec les enfants une relation significative sur le plan affectif
0195	Intervenir au regard de la santé de l'enfant
0196	Assurer une saine alimentation à l'enfant
0197	Communiquer en milieu de travail
0199	Analyser les besoins particuliers d'un enfant
019A	Fournir de l'aide à l'enfant
019D	Concevoir des activités de développement global de l'enfant
019E	Organiser des activités éducatives
019F	Animer des activités éducatives
019H	Établir une relation de partenariat avec les parents et les personnes ressources
019J	Intervenir au regard du comportement de l'enfant et du groupe d'enfants
FK19	Déterminer le modèle et l'approche pédagogique à adopter en service de garde éducatif

LES CANDIDATURES VISÉES

Toute personne ayant une expérience significative reconnue dans le domaine de Techniques d'éducation à l'enfance pourrait bénéficier de la démarche proposée. Les personnes intéressées doivent satisfaire aux conditions d'admission et démontrer, lors d'une entrevue, leur capacité à faire valoir leurs compétences en lien avec le programme.

LA DÉMARCHE PROPOSÉE

La démarche proposée se déroule en deux temps :

1. Mise en candidature et inscription

La personne dépose son dossier de candidature avec toutes les pièces requises pour établir le premier niveau d'admissibilité au regard de l'expérience requise et de la scolarité : analyse du dossier.

- Téléchargement par la personne des différents documents à compléter, disponible sur le <u>site</u>;
- Collecte, par la personne, de tous les documents requis;
- Envoi du dossier complet (documents numérisés) au Cégep de Rivière-du-Loup, à l'adresse <u>rac@cegeprdl.ca</u> (réception en continu, pas de date limite).
 À noter, ne pas envoyer tout sur un seul courriel, vu le volume.
- Paiement des frais de demande d'admission et analyse du dossier, sur réception de la facture.
- Analyse du dossier par le Cégep (scolarité et expérience), lorsque le dossier est complet et payé (sauf en période de gratuité).
- Réponse au candidat dans un délai de 2 à 4 semaines.

Si l'analyse révèle la recevabilité du dossier au regard de l'expérience et de la scolarité, une entrevue de validation avec la personne est ensuite réalisée avec un spécialiste de contenu pour valider plus à fond l'expérience de la personne au regard de chacune des compétences du programme et estimer les probabilités de réussite de la démarche RAC.

- Prise de rendez-vous entre la personne et la spécialiste de contenu.
- Entretien téléphonique au moment choisi.
- Confirmation d'acceptation ou non de la candidature auprès du conseiller ou conseillère responsable de la RAC qui rend le verdict à la personne.

2. Entrée et poursuite de la démarche de RAC

Lorsque le verdict est positif, la personne signe le contrat d'inscription qu'elle recevra par courriel.

- Envoi du document signé pour confirmer son intention de s'engager dans sa démarche.
- Paiement des frais de la démarche de RAC (tels qu'indiqués sur le site- sauf en période de gratuité).
- Réception par la candidate de ses accès au Portail où seront déposés les consignes de travaux à réaliser pour chaque compétence ou regroupement à faire pour l'obtention du diplôme (DEC ou AEC).
- Réalisation des travaux : travaux pratiques, questionnaires en présence d'une évaluatrice ou d'un évaluateur, réalisation de vidéos, entrevues
- Réussite de la démarche confirmée au terme de l'atteinte de toutes les compétences, à l'issue des travaux.
- Obtention du diplôme par la poste (frais de 10\$).

ENCADREMENT DE LA DÉMARCHE

La démarche est supervisée par un conseiller en RAC du Cégep de Rivière-du-Loup. Tout au long de la démarche d'évaluation, une évaluatrice ou un évaluateur suit la personne et la conseille dans le déroulement de ses activités d'évaluation et évalue l'ensemble des productions orales ou écrites requises aux fins de reconnaissance de la compétence.

NOS ATTENTES PARTICULIÈRES QUANT AUX CANDIDATURES ÉVENTUELLES

Les acteurs impliqués dans la planification et l'organisation de cette démarche sont très conscients que ce processus nécessite de la part des personnes qui s'y engagent :

- un effort assidu pour faire la démonstration de ses compétences ;
- une grande disponibilité pour répondre aux exigences de l'ensemble du processus de reconnaissance et de validation des acquis ainsi que de celles reliées à la formation.

Pour information supplémentaire, communiquer avec :

Service de la formation continue 80, rue Frontenac Rivière-du-Loup (Québec) G5R

1R1 Tél.: 418 862-6903, poste 2410

Courriel: rac@cegeprdl.ca

TARIFICATION

Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)

GRATUITÉ accordée pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2024

Après le 30 juin 2024 :

Frais pour l' ouverture de dossier (si vous n'avez jamais étudié au Cégep de la Gaspésie et des Îles dans un programme créditable)	30 \$ non remboursable
Frais pour l'inscription en RAC	50 \$ non remboursable
Frais par compétence évaluée pour la formation spécifique	90 \$ par compétence jusqu'à un maximum de 500 \$
Frais par compétence évaluée pour la formation générale (français, philosophie, éducation physique et anglais)	90 \$ par compétence jusqu'à un maximum de 300 \$
Frais pour la formation complète , si nécessaire	Variable selon la formation à suivre et assumé par le candidat
Frais pour la réactivation du dossier (si le dossier est demeuré inactif plus de 6 mois)	50 \$ non remboursable

La démarche RAC étant considérée à temps partiel, elle n'est pas admissible à l'aide financière aux études du Québec.